

— pendant ce temps, le PSF ne reste pas inactif : attaques de militants ouvriers, de locaux du parti communiste, etc...

— la justice continue imperturbablement l'enquête ;

— le 16 mars 1937 (près d'un an après) le PSF, toujours pas inquiet, ose tenir un meeting fasciste en plein cœur de la Cité ouvrière de Clichy, le comité local du Front Populaire invite à une contre-manifestation, et demande au ministre de l'Intérieur « socialiste », Marx-Dormoy, d'interdire de la réunion. Il refuse au nom de la « démocratie ». Ce soir là, 10 000 manifestants se battent dans la rue. Le meeting fasciste est défendu avec violence par la police. Un militant socialiste de la gauche révolutionnaire est tué par balle...

— la « justice » continue imperturbablement l'enquête ;

— pourtant dans les milieux fascistes, on s'active, on s'équipe, on s'arme même. Une organisation clandestine le CSAR se constitue. En novembre 37, une perquisition amène la découverte d'une douzaine de dépôts d'armes, habilement dissimulés ; des centaines de fusils et de mitraillettes, des milliers de grenades, deux cent mille cartouches, des centaines de kilos d'explosifs, des prisons souterraines avec poteaux de torture, une liste d'otages à prendre parmi les leaders des partis de gauche...

— la « justice » est alors saisie de l'affaire pour juger des attentats commis par le CSAR.

Il faudra attendre deux ans pour que la « justice » déclare le PSF coupable de « reconstitution de ligue dissoute » ; ce qui n'empêcha pas les fascistes de continuer leurs activités ;

Quant au procès contre les crimes du CSAR, l'affaire fut menée si lentement, qu'en juin 40 l'instruction n'était pas terminée !

Par contre, en 1942, sous l'occupation, les mêmes fascistes assassineront purement et simplement à Lyon le ministre « socialiste » Marx-Dormoy qui leur avait témoigné tant de mansuétude...

La « justice » au Chili

Au Chili, Allende est partisan de la « révolution par la loi ».

Au Chili, Allende est partisan de la « révolution par la loi ». Là aussi, les partis au gouvernement laisseront intacts l'armée, la police, la justice, en faisant appel à leur « compréhension » et leur « respect de la constitution ».

Voyons donc en deux exemples, les juges chiliens au travail :

1) Gros propriétaires et paysans pauvres

Automne 71 : Martin Doyharzabal est un gros propriétaire qui règne sur un domaine de 830 hectares presque à l'abandon. Une réforme agraire — très modérée — a théoriquement décidé

d'exproprier toutes les terres de plus de 80 ha. Mais ce propriétaire s'« arrange » avec les fonctionnaires du gouvernement : ses 830 hectares sont si pauvres, voyez-vous, qu'ils équivalent à moins de 80 hectares : ils sont donc déclarés *inexpropriables* ! Des paysans pauvres, scandalisés, décidèrent d'occuper ces terres. Des milices de propriétaires appuyées par les carabinieri ouvrirent le feu sur des paysans désarmés : un mort, plusieurs blessés. *Trente paysans furent traduits en justice. Les assassins furent remis en liberté.*

2) La « justice » et l'extrême-droite

L'extrême-droite est virulente et organisée au Chili : on estime les effectifs du mouvement « Patria y Libertad » à 5000 hommes, avec des armes à satiété. Le général Viaux, vieux leader fasciste, ayant trempé dans l'assassinat du général Schneider avait été condamnée à 20 ans de réclusion.

La « justice » chilienne vient de réduire la peine de 20 ans à 2 ans de détention.

3) La justice et les révolutionnaires

AOÛT 71 : 6 révolutionnaires argentins s'évadent des sinistres prisons de Rawson en détournant un avion : ils le font atterrir au Chili et demandent le droit d'asile. Le gouvernement décide de remettre « légalement » leur sort entre les mains de la Cour Suprême, organisme ultra-réactionnaire, dont la décision la plus probable était de renvoyer ces « droits communs » étrangers, dans leurs pays, c'est-à-dire aux mains de leur bourgeoisie.

Il aura fallu l'assassinat sauvage de 17 de leurs camarades à Trelew en Argentine, il aura fallu la pression de l'opinion publique révoltée pour qu'Allende se décide finalement à retirer cette affaire à la Cour Suprême et... à renvoyer ces révolutionnaires encombrants à Cuba.

Tromperie et illusion

« L'indépendance de la justice à l'égard du pouvoir doit être rétablie et garantie », nous dit la première phrase du programme commun dans son chapitre sur la justice.

Cette phrase est l'illustration la plus limpide d'une double tromperie colossale.

L'indépendance de la justice ? Rétablie ? !

Quand cette soi-disante « indépendance » de la justice a-t-elle existée en système capitaliste ? Sous la IVème République, quand Mitterrand veilla en personne à ce qu'Yveton, militant du PCF, accusé d'aide au FNL algérien, soit condamné à mort ? Où a-t-on jamais vu une « justice » qui, quelles que soient les façades « démocratiques » des régimes bourgeois, ne soit pas en fait sous la botte du pouvoir en place, au service de l'ordre existant ?

L'indépendance de la justice ? Garantie ? !

Mais que signifie pour un gouvernement qui prétend